

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-douzième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 10 septembre 2020 à 9 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 8 OCTOBRE 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BÉGIN, Alexandre Étudiant	X (Visio)		LECLERC, Jérémie Étudiant	X (Visio)	
BELLEMARE, Guy Responsable du programme de 3e cycle en sc. sociales appliquées	X (Visio)		LEFRANÇOIS, David Professeur		X*
BÉRUBÉ, Julie Responsable de programme	X (Visio)		LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X (Visio)	
BROUSSEAU, Sylvain Directeur, Module sc. infirmières Campus St-Jérôme		X*	LEVY, Charmain Doyenne de la recherche et de la création		X*
CHIASSEAU, Guy Professeur	X (Visio)		PAYS, François Étudiant	X (Visio)	
DEMERS, Stéphanie Professeure	X (Visio)		ROUILLARD, Antony Étudiant		X
FORGET, Hélène Doyenne des études	X (Visio)		SOCCARAS RAMOS, Laura Étudiante	X (Visio)	
LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)		TREMBLAY, Martine Chargée de cours		X
LACELLE, CHRISTIAN Étudiant	X (Visio)		WION, Frédérique Chargée de cours	X (Visio)	
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dev. du campus de Saint-Jérôme	X (Visio)		-		
Poste vacant Vice-recteur à l'administration et aux ressources			-		
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (Visio)		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	
<i>*Absence motivée.</i>					

La présidente de la commission des études et rectrice, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 30.

Elle précise avoir reçu de nombreux commentaires positifs tant par les étudiants et les étudiantes que par les personnes professeurs et chargées de cours quant à la gestion et à l'organisation des salles de classe et à leur entretien. Elle adresse un coup de chapeau à l'équipe du Service des terrains et bâtiments qui déploie une énergie considérable à faire de l'UQO un lieu sécuritaire pour la communauté.

Enfin, elle salue l'entente conclue avec les syndicats concernant le plafonnement de la taille des groupes-cours en format non présentiel, et ce, afin d'assurer la qualité de l'enseignement tant pour les étudiants et étudiantes pour que le corps enseignant.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux :

2.1 Trois cent soixante-dixième (4 juin 2020) réunion

Document : Procès-verbal (CE-370)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Trois cent soixante et onzième (13 août 2020) réunion (extraordinaire)

Document : Procès-verbal (CE-371X)

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 6.- Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2020
- 7.- Attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les chargés de cours pour l'année 2020
- 8.- Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)
- 9.- Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)
- 10.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 11.- Projet de création de quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau
- 12.- Projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales
- 13.- Projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751)
- 14.- Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)
- 15.- Projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)
- 16.- Projet de création du cours optionnel INF6XXX *Intelligence artificielle distribuée*
- 17.- Projet de modification des préalables des cours INF1633 *Programmation de systèmes embarqués en C/C++* et INF1163 *Modélisation et conception orientée objet*
- 18.- Projet de création du cours optionnel EFIXXXX *Laboratoire clinique I – Évaluation et interventions orthopédagogiques* (7180, 7213)
- 19.- Projet de modification au descriptif du cours ADS1083 *Organisation de l'éducation au Québec*

- 20.- Projet de modification au descriptif du cours ADS6343 *Soutien au conseil d'établissement et pilotage du projet éducatif*
- 21.- Projet de modification des préalables du cours LNG1123 *Français québécois*
- 22.- Approbation du rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres
- 23.- Projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme
- 24.- Suivi des travaux des groupes de travail de la commission des études sur l'organisation des activités d'enseignement et sur la qualité de l'enseignement - résultats des sondages auprès du personnel enseignant et de la communauté étudiante
- 25.- Nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim (**à huis clos**)
- 26.- Période d'information et questions
- 27.- Prochaine réunion (10 septembre 2020)
- 28.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Trois cent soixante-dixième (4 juin 2020) réunion**

2.1.1 **Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent soixante-dixième (4 juin 2020) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent soixante-dixième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 **Trois cent soixante et onzième (13 août 2020) réunion (extraordinaire)**

2.2.1 **Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent soixante et onzième réunion (13 août 2020) réunion, et ce, sans modification.

2.2.2 **Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent soixante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Émission de diplômes**

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2999 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission d'attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2300 concernant l'émission d'attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer le diplôme à la personne qui a satisfait aux exigences de son programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2301 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

6.- **Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2020 (sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2020)**

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs soit décerné en 2020. Ainsi, à l'hiver 2020, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité s'est réuni le lundi 22 juin pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2020.

La commission constate le nombre limité de dossiers de candidature reçu pour ce prix ainsi que pour le prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement. Elle demande de trouver des mécanismes pour augmenter le nombre de candidatures.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2302 concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2020; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2020**.

7.- **Attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les chargés de cours pour l'année 2020**

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les chargés de cours soit décerné en 2020. Ainsi, à l'hiver 2020, les chargés de cours ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité s'est réuni le lundi 22 juin pour recommander à la commission des études le récipiendaire du

prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les chargés de cours pour l'année 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2303 concernant l'attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les chargés de cours pour l'année 2020; laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2020.**

8.- Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)

L'UQO accorde de l'importance au développement de la collaboration avec le CISSSLAU afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un contrat type d'affiliation a été rédigé en collaboration avec plusieurs parties prenantes, soit les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les universités ainsi que les directions concernées du MSSS.

Un contrat d'affiliation entre l'Université et l'établissement permet un positionnement stratégique académique notamment en identifiant entre autres les objectifs suivants :

- collaboration à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;
- développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;
- participation à la formation des étudiants;
- collaboration à l'élaboration de la programmation de recherche et coordination de la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis.

Tel que défini par le MSSS, il sera nécessaire après la signature du contrat d'affiliation de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables entre les parties. Soulignons que cette entente ne comporte pas de restriction d'exclusivité et qu'ainsi l'UQO et le CISSSLAU peuvent convenir de contrats d'affiliation avec d'autres partenaires.

Suite à la présentation et aux questions, la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme précise les éléments suivants :

- tout partage d'information entre l'UQO et le CISSSLAU sera fait dans le strict respect des règles sur la confidentialité;
- le matériel et l'équipement à acquérir pour les besoins des projets de recherche seront répartis entre les établissements, et ce, en fonction des projets de recherche;
- les critères d'habilitation de l'UQO s'appliqueront;
- il pourrait y avoir des comités de coordination spécifiques pour des enjeux particuliers, notamment les stages, où des étudiants pourraient être appelés à siéger.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2304 concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU); laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

L'UQO accorde de l'importance à la collaboration avec le CISSSO afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un contrat type d'affiliation a été rédigé en collaboration avec plusieurs parties prenantes, soit les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les universités ainsi que les directions concernées du MSSS.

Un contrat d'affiliation entre l'Université et l'établissement permet un positionnement stratégique académique notamment en identifiant entre autres les objectifs suivants :

- collaboration à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;
- développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;
- participation à la formation des étudiants;
- collaboration à l'élaboration de la programmation de recherche et coordination de la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis.

Tel que défini par le MSSS, il sera nécessaire après la signature du contrat d'affiliation de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables entre les parties. Soulignons que cette entente ne comporte pas de restriction d'exclusivité et qu'ainsi l'UQO et le CISSSLAU peuvent convenir de contrats d'affiliation avec d'autres partenaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2305 concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO); laquelle est jointe en appendice.

10.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycles.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 1^{er} septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2306 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de création de quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau

À la suite d'une demande de l'UQO en 2017, la professeure Martine Mayrand Leclerc, du Département des sciences infirmières, a tenu une étude sur les besoins en matière de santé et de services sociaux en Outaouais et ceci, afin de d'orienter le développement de programmes à l'UQO dans ce secteur pour les prochaines années.

Les trois premiers projets de programmes courts ont explicitement été identifiés dans l'étude de besoins en santé, soit les programmes courts sur la santé mentale, sur la violence sexuelle et sur la toxicomanie. Les démarches de consultation auprès des personnes étudiantes potentielles ont également permis de soulever des besoins pour un programme supplémentaire pouvant regrouper les thèmes des trois autres programmes, menant au développement d'un quatrième programme court, celui-ci sur la santé psychosociale. Chacun des quatre programmes courts est constitué de neuf crédits de formation et s'adresse principalement à une population d'intervenants en santé et en

services sociaux déjà en exercice qui cherchent à élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines peu étudiés lors de leur formation initiale.

La création des programmes courts repose en majorité sur l'offre de cours de premier cycle déjà présente dans les modules de psychoéducation et de psychologie. Les ressources professorales et matérielles nécessaires à leur mise en œuvre sont également disponibles à l'UQO.

Le projet de création des quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 25 août 2020.

Des membres demandent que l'UQO s'engage à offrir aux étudiants tous les cours obligatoires nécessaires à ces programmes et aussi à être en mesure de former des groupes-cours aux trois trimestres d'admission.

La rectrice précise que l'Université s'engage à faire cheminer tout programme offert, mais qu'elle ne peut s'engager sur la forme que prendra la formation. Cette dernière vise cependant toujours à être prodiguée de façon à développer toutes les compétences des étudiantes et étudiants et à fournir les outils nécessaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2307 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2308 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2309 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2310 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale; laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales

Le texte de 300 mots ne permet pas de connaître les aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires.

Ainsi, à titre de conditions d'admissions sur la base adulte pour l'ensemble de ses programmes, le Module des sciences sociales remplace le texte de 300 mots par un questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2311 concernant le projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751)

Le conseil de module de la psychologie propose trois modifications :

- ajouter une note dans les conditions d'admission sur la base des études collégiales pour expliquer le refus de candidats qui ne répondent pas aux prérequis en mathématiques et en biologie;

- modifier les conditions d'admission sur la base des études universitaires afin d'uniformiser les exigences en matière de connaissances en mathématiques et en biologie;

- retirer les conditions d'admission sur la base adulte considérant quelle celle-ci rend très difficile l'évaluation objective des candidatures et alourdit le traitement administratif.

Les deux premières modifications permettront aux candidats refusés au baccalauréat de s'inscrire au certificat en psychologie dans le but de devenir admissibles au baccalauréat.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2312 concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751); laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

Une modification au *Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux*, stipule, entre autres, que « L'expérience clinique en soins infirmiers psychiatriques est constituée d'au moins 840 heures auprès de personnes nécessitant des soins infirmiers en santé mentale et en psychiatrie ».

Afin de se conformer au règlement, le 11 décembre 2019, le comité provincial du programme conjoint en sciences infirmières (UQAC, UQAR, UQAT, UQO et UQTR) a adopté une résolution pour modifier les conditions d'admission de la maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Le comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières doit emboîter le pas et modifier les conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Un membre demande à la doyenne d'apporter, lors d'une prochaine rencontre, des détails supplémentaires sur l'une des conditions d'admission (moyenne de réussite).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2313 concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258); laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)

Le comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (STI) propose de modifier les conditions d'admission de tous ses programmes sur la base des études universitaires pour permettre, selon certains critères, l'admission d'étudiantes et d'étudiants qui ont une moyenne cumulative inférieure à 3,2 (sur 4,3). La modification permettra de retenir plus de candidatures avec un bon potentiel et, ainsi, d'augmenter la fréquentation dans les programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2314 concernant le projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643); laquelle est jointe en appendice.

16.- Projet de création du cours optionnel INF6XXX Intelligence artificielle distribuée

Les membres du comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information désirent la création d'un nouveau cours optionnel et l'ajout de ce cours aux plans de formation des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information.

Ce nouveau cours optionnel refléterait l'expertise des professeurs au Département d'informatique et d'ingénierie et serait offert aux programmes d'appartenance suivants :

- Programme court en mégadonnées et intelligence d'affaires (0934);
- Programme court en cybersécurité (0935);
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences et technologies de l'information (1641);
- Maîtrise en sciences et technologies de l'information (profil mémoire) (1642);
- Maîtrise en sciences et technologies de l'information (profil professionnel) (1643).

La doyenne des études verra à ce qu'une révision du libellé des objectifs du cours soit effectuée, puisqu'il semble y avoir un élément erroné.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2315 concernant le projet de création du cours optionnel INF6XXX *Intelligence artificielle distribuée*; laquelle est jointe en appendice.

17.- Projet de modification des préalables des cours INF1633 Programmation de systèmes embarqués en C/C++ et INF1163 Modélisation et conception orientée objet

Le Département d'informatique et d'ingénierie propose d'ajouter le préalable INF1643 *Architecture des ordinateurs II* au cours INF1633 *Programmation de systèmes embarqués en C/C++* afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants ont les connaissances requises pour suivre adéquatement ce cours. Il propose aussi de remplacer le préalable INF1563 *Programmation I* par le préalable INF1573 *Programmation II* pour le cours INF1163 *Modélisation et conception orientée objet*, et ce, pour la même raison.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2316 concernant le projet de modification des préalables des cours INF1633 *Programmation de systèmes embarqués en C/C++* et INF1163 *Modélisation et conception orientée objet*; laquelle est jointe en appendice.

18.- Projet de création du cours optionnel EFIXXXX Laboratoire clinique 1 – Évaluation et interventions orthopédagogiques (7180, 7213)

Dans le cadre de l'implantation de la clinique d'orthopédagogie financée par les projets inédits du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un cours optionnel sera proposé aux étudiantes et aux étudiants des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire, profil primaire (7180) et profil secondaire et jeunes adultes (7213), campus de Gatineau, pour leur permettre des apprentissages en lien avec le contexte de la clinique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2317 concernant le projet de création du cours optionnel EFIXXXX *Laboratoire clinique 1 – Évaluation et interventions orthopédagogiques* (7180, 7213); laquelle est jointe en appendice.

Madame Stéphanie Demers quitte la séance (11 h 07).

La rectrice profite de la présentation de ce point pour souligner l'ouverture prochaine, à l'UQO, de la Clinique universitaire orthopédagogique. Mise sur pied en collaboration avec Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, la clinique permettra d'offrir

des services à de nombreux jeunes élèves, et ce, en supplément des services qu'ils reçoivent dans leur école respective.

19.- Projet de modification au descriptif du cours ADS1083 *Organisation de l'éducation au Québec*

Le Département des sciences de l'éducation propose de modifier le descriptif du cours ADS1083 *Organisation de l'éducation au Québec* afin que son contenu tienne compte des changements qui ont découlé de l'adoption du projet de loi 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique et du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2318 concernant le projet de modification au descriptif du cours ADS1083 *Organisation de l'éducation au Québec*; laquelle est jointe en appendice.

20.- Projet de modification au descriptif du cours ADS6343 *Soutien au conseil d'établissement et pilotage du projet éducatif*

Le Département des sciences de l'éducation propose de modifier le descriptif du cours ADS6343 *Soutien au conseil d'établissement et pilotage du projet éducatif* afin que son contenu tienne compte des changements qui ont découlé de l'adoption du projet de loi 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique et du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2319 concernant le projet de modification au descriptif du cours ADS6343 *Soutien au conseil d'établissement et pilotage du projet éducatif*; laquelle est jointe en appendice.

21.- Projet de modification des préalables du cours LNG1123 *Français québécois*

Le Module des lettres propose de retirer les préalables du cours LNG1123 *Français québécois*, soit les cours LNG1233 *Lexique du français moderne* et LNG1103 *Histoire de la langue française*. Le retrait des préalables aura l'avantage de rendre ce cours plus accessible à tous les étudiantes et étudiants et aussi d'intégrer ce cours au plan de formation d'un futur programme court de premier cycle de français langue seconde.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2320 concernant le projet de modification des préalables du cours LNG1123 *Français québécois*; laquelle est jointe en appendice.

22.- Approbation du rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres

L'article 3.4.7 du *Régime des études de premier cycle* stipule que « de façon générale, les cours débutent et se terminent à l'intérieur d'un même trimestre; toute exception doit être autorisée par le doyen qui en fait rapport à la commission des études une fois par année ».

La lecture de l'article 3.4.7 explique que le symbole « R » est utilisé dans le cadre des cours « sur plus d'un trimestre ». Il précise aussi que le résultat « [reporté] est utilisé à titre de résultat pour les fins d'émission de relevé de notes; [et que] ce symbole est remplacé par le résultat de l'évaluation à la fin du dernier des trimestres. » L'article 9.4 du *Règlement des études de cycles supérieurs* énonce le même principe.

En juin 2019, l'examen de la banque de cours a montré qu'il y avait 72 cours avec le résultat « reporté » mais qui étaient sur un seul trimestre. Pour remédier à cette situation problématique, le Décanat des études avait alors demandé à tous les départements d'examiner les cours concernés afin de statuer clairement sur le nombre de trimestres de ceux-ci et déterminer si le résultat « R » était possible ou non : soit un cours est sur plusieurs trimestres et peut avoir le résultat « R »; soit il est sur un seul trimestre et ne peut pas avoir le résultat « R ».

Un nouvel examen de la banque de cours a montré qu'il ne reste que 16 cours avec le résultat « R » mais qui sont sur un seul trimestre. Le décanat des études poursuit son travail avec les départements concernés afin corriger ces cours.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2321 concernant l'approbation du rapport annuel sur les cours sur plusieurs trimestres; laquelle est jointe en appendice.

23.- Projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme

Le projet de DESS en comptabilité professionnelle s'inscrit dans la continuité du développement de la programmation de l'université dans le secteur de la comptabilité. L'offre de ce programme au campus de Saint-Jérôme permettra d'assurer la continuité de la formation des étudiants diplômés du baccalauréat en sciences comptables de cheminer vers le DESS en sciences comptables, pré-requis à l'acquisition du titre de CPA. Il est proposé d'offrir le DESS en comptabilité professionnelle à compter de l'automne 2021, et ce, à temps complet.

Le comité de programmes de deuxième cycle en comptabilité professionnelle et l'assemblée départementale des sciences comptables ont donné un avis favorable au projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2322 concernant le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Guy Chiasson quitte la séance (11 h 19).

24.- Suivi des travaux des groupes de travail de la commission des études sur l'organisation des activités d'enseignement et sur la qualité de l'enseignement - résultats des sondages auprès du personnel enseignant et de la communauté étudiante

La rectrice fait le suivi des travaux des groupes de travail et donne les statistiques recueillies suite aux sondages effectués auprès de la communauté étudiante et du personnel enseignant. L'analyse des données est en cours, cependant un premier dépouillement a déjà permis de constater une expérience globale satisfaisante à l'égard des cours en non-présentiel.

Du côté de la communauté étudiante, des groupes de travail ont été créés pour travailler notamment sur l'appropriation des contenus, sur la santé psychologique, le soutien technologique et le mentorat et le sous-mentorat.

De nombreuses ressources seront mises à la disposition des étudiants et plusieurs activités sont prévues afin d'offrir du soutien psychologique (ateliers donnés par le SAÉ, des cafés-rencontres, outils d'autosoins, conférence dans cadre semaine sur santé mentale, capsules sur la pleine conscience, sur la conciliation travail-famille, sur l'organisation de travail, fiches de repérage de signes de détresse psychologique, accueil et accompagnement par des travailleuses sociales, etc.).

Au niveau du soutien technologique, de l'achat d'équipement à moindre coût sera notamment offert.

Du côté du personnel enseignant, des préoccupations ont été soulevées à l'égard de la hausse du nombre de cas de plagiat engendré par la formation en non-présentiel. La professeure Martine Peters a offert une conférence très prisée à cet effet.

Le sous-comité de travail de la commission des études sera invité à se rencontrer prochainement.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim rappelle que dans les ententes avec les syndicats, il a été convenu qu'il n'y aurait pas d'appréciation de l'enseignement au trimestre d'automne 2020, mais qu'il est possible pour les professeurs qui le souhaitent de procéder à une évaluation « maison ». Une standardisation de ce genre d'outils pourrait cependant être discutée par le sous-comité de travail.

Monsieur Alexandre Bégin quitte la séance (12 h 5).

25.- Nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim (à huis clos)

Le poste de doyen à la gestion académique est vacant depuis le 1^{er} septembre 2020 à la suite du départ de monsieur Mario Lepage qui a été nommé vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim lors du conseil d'administration du 17 août dernier.

Le contexte actuel dû à la pandémie de la COVID-19 et des mesures sociosanitaires exceptionnelles oblige l'Université, pour la toute première fois de son histoire, à offrir la majorité des activités d'enseignement au trimestre d'automne en non-présentiel et à évaluer divers scénarios pour le trimestre d'hiver visant à préparer l'université tant pour une continuité des activités en présentiel, qu'elle soit totale ou partielle, que pour une continuité des activités en non-présentiel.

Sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, la candidature de monsieur Éric Langlois est proposée. Monsieur Langlois, qui occupe présentement un poste de professeur à l'École multidisciplinaire de l'image, ne sera pas candidat au poste de doyen de la gestion académique.

En conséquence, il y a lieu de consulter la commission des études sur la nomination de monsieur Éric Langlois au poste de doyen à la gestion académique par intérim pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 jusqu'à la nomination d'une doyenne ou d'un doyen le cas échéant et au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme. Madame Isabelle Jobin, adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création quitte la séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 372-CE-2323 concernant la nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim (**Éric Langlois**); laquelle est jointe en appendice et **sous embargo jusqu'au 30 septembre 2020.**

26.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 8 octobre 2020.

27.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 26.



La présidente



Le secrétaire d'assemblée